GUIDE TECHNIQUE D'OXFAM

Juin 2022

OXFAM ET LA PROTECTION

Note d'orientation

OXFAM

Aperçu

Le présent document présente la vision et l'approche d'Oxfam en matière de protection dans le cadre des réponses humanitaires. Il décrit les principaux moyens utilisés pour offrir une plus grande protection aux populations civiles en situation de crise, aider les personnes ayant été confrontées à des violences, de l'exploitation et des abus et effectuer le travail de plaidoyer.

CONTENU

La centralité de la protection 3

Qu'est-ce que la protection ? 5

L'approche d'Oxfam en matière de protection 6

L'Utilisation de l'approche de programmation sûre en protection 10

Informations supplémentaires 11

Notes 11

Une jeune femme suit un cours d'alphabétisation au foyer pour femmes de Bria, au cœur de la République centrafricaine. Photo : Aurélie Godet / Oxfam

La centralité de la protection

Les États ont la responsabilité première de protéger les personnes relevant de leurs juridictions. Certains États s'efforcent de remplir de bonne foi cette obligation, et s'ils ne sont pas en mesure de l'honorer, ils se reposent sur les ressources et le soutien d'autres acteurs. D'autres choisissent de protéger leur population de manière sélective voire pas du tout. D'autres encore nuisent même directement aux populations, promouvant délibérément la violence, en infligeant des actes de coercition à certaines franges de la population et/ou en privant certaines personnes de leurs droits fondamentaux.

Lorsqu'un État refuse ouvertement ou est incapable d'assurer la protection de sa population, la communauté internationale peut intervenir pour soutenir ou encourager l'État ou exercer des pressions sur ce dernier afin qu'il honore ses responsabilités. Cela passe notamment par un travail de plaidoyer auprès d'acteurs pouvant exercer une influence sur les responsables politiques et les décisionnaires.

Les réponses humanitaires impliquent souvent de gérer les impacts du manque de protection et les besoins continus créés par les conflits, les déplacements et les attaques contre les populations civiles. Dans le cadre de ces réponses, il convient de proposer plus qu'une série d'activités techniques. Fournir de l'aide uniquement ne suffit pas. Toutes les parties du système humanitaire doivent œuvrer ensemble à une meilleure protection des populations civiles, en utilisant toutes les ressources et de tous les canaux disponibles. **La protection doit être une priorité stratégique dans chaque intervention humanitaire.**

Toutefois, la centralité de la protection concerne l'action collective. Aucune organisation humanitaire ne peut atteindre cet objectif stratégique à elle seule. Tous les acteurs humanitaires doivent travailler ensemble de manière complémentaire. **En 2016, le Comité permanent inter-organisations (CPI) a publié une politique relative à la protection selon laquelle tous les acteurs humanitaires ont la responsabilité de placer la protection au cœur du travail humanitaire, préconisant une approche de la protection qui soit stratégique, complète et collective dans toute intervention humanitaire**[1]. Un certain nombre d'acteurs internationaux, tels que le CICR, le HCR, et l'UNICEF, ont des obligations légales et/ou formelles en matière de protection, tandis que de nombreuses ONG mettent en place des activités de protection venant compléter le travail des acteurs mandatés.

En avril 2016, Oxfam s'est engagée publiquement à soutenir la « Centralité de la protection » dans l'action humanitaire. L'organisation s'est notamment engagée à :

- plaider en faveur d'un meilleur respect du droit international humanitaire ;
- investir davantage dans les programmes de protection communautaires ;
- et agir pour prévenir et répondre aux violences et aux abus, y compris les violences basées sur le genre.

LES DÉFIS AU SEIN DU SYSTÈME HUMANITAIRE

La rhétorique de la centralité de la protection au sein des interventions humanitaires n'a pas été accompagnée d'une action adéquate. Dans un système dirigé par les Nations Unies, les responsables humanitaires font preuve d'une prudence grandissante à l'heure d'appeler les parties à un conflit et les acteurs étatiques à assumer leur responsabilité de protection des populations civiles[2]. Les défaillances systémiques des Nations Unies en matière de protection au Sri Lanka en 2009 ont provoqué le développement du concept de centralité de la protection. Cinq ans plus tard, un rapport indépendant[3] a mis en évidence les mêmes « défaillances systémiques et structurelles » dans une intervention dirigée par les Nations Unies au Myanmar. En 2020, face à ces difficultés, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé un Appel à l'action pour les droits humains, comprenant un engagement à développer un agenda pour la protection. La communauté humanitaire reconnaît les bienfaits du travail conjoint des différents acteurs humanitaires en matière de protection, estimant qu'ils devraient en « partager les responsabilités » et que ce devrait être un impératif pour tou·te·s les humanitaires. Cependant, les acteurs nationaux, locaux et communautaires ont été limités par une culture qui peine à reconnaître, soutenir et inclure leur travail au sein d'une réponse de protection collective.

Des équipes de réfugiés et de membres de la communauté d'accueil surveillent les situations de protection et de sécurité dans le camp, ainsi que l'accès aux services de prise en charge pour les deux communautés. Le groupe illustré travaillent maintenant ensemble depuis plus d'un an. Ils sont modestes quant à leur impact, mais leur situation est inhabituelle : il n'est pas habituel pour les hommes et les femmes, les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil, de travailler en étroite collaboration en groupe ou ensemble. Photo : Salahuddin Ahmed

Qu’est-ce que la protection ?

Le concept d’ « être protégé », à l’abri de toute violence, exploitation et abus, n’a rien de complexe. Cependant, il existe une confusion au sein de la communauté humanitaire sur ce que signifie concrètement la notion de « protection », car il s’agit à la fois d’un objectif et d’une série d’activités techniques[4].

En 1999, un groupe d’organisations humanitaires reconnues (y compris Oxfam) ont convenu de la définition générale suivante pour la notion de protection :

« Toute activité qui vise à assurer le plein respect des droits de l’individu conformément à la lettre et à l’esprit des codes de droit pertinents, c’est-à-dire les droits humains, le droit international humanitaire et le droit relatif aux personnes réfugiées. »

Cette définition assoit le fait que la protection est fondée sur les droits et la situe au sein de traités internationaux clés. En termes pratiques, cette définition large a permis son adoption par un grand nombre d’acteurs, mais elle a également posé problème en raison de son manque de précision. L’existence d’interprétations différentes a compromis une action efficace et cohérente en matière de protection.

Les interventions de protection d’Oxfam portent principalement sur les violations généralisées et systémiques à l’encontre des populations civiles en situation de conflit, les déplacements de grande échelle et d’atteintes aux droits humains. Elles impliquent de comprendre et de réagir à :

- la violence (par ex. exécution arbitraire, torture ou viol) ;
- la coercition (par ex. recrutement forcé ou exploitation sexuelle) ;
- et la privation délibérée (par ex. blocage de l’accès aux besoins de base ou accaparement des terres).

L’approche d’Oxfam consiste à mettre en place des réponses immédiates et des actions visant à construire un environnement plus protecteur, à court et long termes.

L'approche d'Oxfam en matière de protection

Conformément au concept de centralité de la protection, Oxfam s'est engagée à réaliser des analyses de la protection dans chacune de ses interventions humanitaires. Ces analyses couvrent les principales menaces faites aux populations civiles et leurs capacités d'autoprotection, ainsi que les dynamiques et les différents acteurs des conflits. Elles incluent toujours une solide analyse de genre, mettant un accent particulier sur les violences basées sur le genre (voir la page 9).

Les analyses de la protection reposent sur :

- des évaluations des besoins en matière de protection ;
- un suivi régulier en matière de protection afin d'identifier les tendances ;
- des études spécifiques ou des travaux de recherche de terrain sur des questions ou des situations de protection spécifiques.

La combinaison des analyses effectuées par plusieurs acteurs de la protection travaillant dans différentes zones et de différentes spécialités et mandats peut fournir une compréhension globale de la situation afin de définir les priorités en matière de protection et de s'y atteler ensemble.

Pour cette raison, les analyses d'Oxfam visent à éclairer les actions de protection collectives de l'ensemble du système humanitaire. Oxfam opère au sein de mécanismes de coordination tels que des clusters et des groupes de travail sur la protection, et contribue à mettre en œuvre des stratégies de protection collectives. Elle collabore pour ce faire avec des agences des Nations Unies, des ONG nationales et internationales, et avec les autorités locales et nationales, le cas échéant.

Lorsque les structures de protection internationales ne fonctionnent pas efficacement, Oxfam prend des mesures afin de renforcer les interventions et demande au système concerné de rendre des comptes pour ses manquements.

La protection est l'un des grands domaines de travail d'Oxfam au sein de ses interventions humanitaires, au même titre que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la sécurité alimentaire et économique et le genre en situation d'urgence.

Oxfam met en œuvre des programmes de protection soutenus par un travail de plaidoyer, de campagne et d'influence. Oxfam travaille de plus en plus en partenariat avec des organisations et des groupes dédié·es à la protection aux niveaux national, local et communautaire.

Oxfam vise à réduire simultanément les menaces à la protection et la vulnérabilité des personnes face à ces menaces, tout en les aidant à faire face aux conséquences de la violence et des abus. Pour ce faire, Oxfam combine différents modes d'action dans une seule intervention de protection (voir page suivante). Certaines actions peuvent produire des effets immédiats, tandis que celles visant à renforcer la protection au niveau mondial constituent un projet à plus long terme.

MODES D'ACTION D'OXFAM DANS LA PROGRAMMATION EN MATIÈRE DE PROTECTION

Réduire les menaces à la protection

Demander aux autorités compétentes de rendre des comptes concernant la protection par le biais d'un travail international de plaidoyer et de campagne **(en particulier via la campagne Rights in Crisis)**

Effectuer un travail de plaidoyer et de négociation aux niveaux local et national

Renforcer les capacités des autorités en matière de protection, s'il y a lieu

Réduire la vulnérabilité des personnes, renforcer leurs capacités et les aider faire face aux menaces

Soutenir les capacités des communautés en matière d'autoprotection (avec par exemple des plans de protection communautaire, des comités de protection communautaire, des points focaux de protection communautaire)

Apporter de l'aide avec des réponses pratiques individuelles (par exemple en facilitant l'accès aux services de protection et d'urgence, comme les soins médicaux d'urgence, la recherche des familles et l'assistance juridique)

Fournir des biens et services humanitaires pour favoriser la sécurité des personnes (lampes solaires, fourneaux à bon rendement énergétique...)

Les programmes de protection doivent être adaptés à chaque contexte ou situation. Cependant, bien qu'il n'existe pas de modèle de réponse précis en matière de protection, Oxfam a développé des domaines d'expertise faisant généralement partie d'un programme.

La principale force d'Oxfam en matière de protection est le fait qu'elle allie stratégiquement le plaidoyer et le travail de campagne sur le plan international à la protection communautaire. Oxfam collabore de plus en plus avec des organisations partenaires nationales afin de renforcer leurs capacités en tant qu'acteurs de protection. Oxfam facilite également la mise en relation des communautés avec qui l'organisation travaille avec des prestataires de services de protection spécialisés gérés par les autorités ainsi que des partenaires locaux, nationaux et internationaux. Oxfam participe également, parfois en tant qu'organisation cheffe de file, à des mécanismes de coordination de la protection veillant à ce que les perspectives des communautés concernées soient représentées.

DOMAINES PRINCIPAUX DU TRAVAIL DE PROTECTION D'OXFAM

1. **Protection à base communautaire**
   Soutenir les groupes et les structures communautaires.

2. **Accès aux services**
   Faciliter l'accès aux services d'urgence et de protection pour les personnes ayant été confrontées à des violences, des abus et de l'exploitation.

3. **Plaidoyer**
   Plaider pour la protection des populations civiles en situation de conflit et de crise.

PROTECTION COMMUNAUTAIRE

Au sein du secteur, la protection communautaire s'entend de différentes manières. Oxfam considère qu'elle implique de renforcer les capacités et les actions des communautés concernées par une crise en ce qui concerne leur propre protection[5]. Les actions de protection doivent découler autant que possible des communautés elles-mêmes et être dirigées par ces dernières. Le rôle des organisations humanitaires est de les aider à ce que cela se concrétise.

Oxfam et ses partenaires soutiennent des groupes et réseaux communautaires dans le cadre de leurs activités de protection, ce qui implique de :

- réaliser des analyses de protection ;
- élaborer et mettre en œuvre des plans d'action de protection communautaire[6] ;
- informer les membres des communautés sur les questions de protection ;
- organiser des réunions au sein de la communauté ;
- mener à bien des efforts de plaidoyer et de négociation.

Le soutien fourni par Oxfam et ses partenaires comprend :

- le mentorat et le coaching ;
- la formation ;
- la mise en œuvre conjointe ;
- la mise en relation et la facilitation de l'accès aux détenteurs d'obligation ;
- un soutien matériel et financier.

PLAIDOYER ET TRAVAIL D'INFLUENCE SUR LA PROTECTION

Pour éliminer les risques de protection, il est indispensable d'atténuer ou d'éviter les menaces. Il ne suffit pas de renforcer les capacités d'autoprotection des personnes face à la violence et aux abus sans changer les attitudes, les comportements, les pratiques et les politiques des personnes responsables de la protection (formelles et informelles). Certains États ne reconnaissent pas la nature humanitaire du travail de protection, en particulier lorsqu'ils sont la cible du travail de plaidoyer. C'est pourquoi le plaidoyer sur la protection requiert souvent des efforts supplémentaires et collectifs afin de réduire les risques auxquels sont confrontés les acteurs nationaux de la protection et faire en sorte de rester concentré sur les besoins et les priorités des personnes concernées.

Oxfam plaide pour la sécurité et la protection de la population civile lors des conflits ainsi que les droits des personnes déplacées et réfugiées en se concentrant particulièrement sur les femmes et les filles. Toutefois, le travail d'Oxfam en matière de plaidoyer est graduellement passé de la représentation des communautés concernées à la fourniture de plateformes et au soutien des acteurs et leaders nationaux de la protection afin qu'ils accèdent directement aux décideurs et aux espaces d'influence. Oxfam cherche à ce que les représentant·es des communautés soient inclus·es dans les décisions concernant l'aide humanitaire et la protection ainsi que les processus affectant leur vie, comme les négociations de paix.

L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PROTECTION ET LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE TRAVAIL SUR LE GENRE EN SITUATION D'URGENCE

Le travail d'Oxfam sur la protection demande une intégration du genre cohérente dans tous les aspects de la planification des programmes ; de la mise en œuvre ; du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage ; et du leadership éclairé mondial sur la protection.

Le genre et la protection sont deux domaines de travail distincts mais qui se renforcent mutuellement. Beaucoup d'interventions sur la protection impliquent une collaboration avec des organisations de défense des droits des femmes et cherchent à soutenir le leadership des femmes et l'égalité de genre. Par ailleurs, les violences basées sur le genre demandent une coordination étroite des équipes d'Oxfam chargées du genre et de la protection, ce afin de :

- identifier les menaces liées au genre et déterminer les stratégies d'autoprotection en collaboration avec les communautés ;
- effectuer un travail de plaidoyer visant à réduire ces menaces ;
- fournir des biens humanitaires réduisant les menaces (lampes solaires, fourneaux à bon rendement énergétique, transferts monétaires, kits de dignité) ;
- cartographier et communiquer régulièrement les services pertinents et les voies de référencement ;
- promouvoir la disponibilité, l'accessibilité et la sûreté des services ;
- établir des partenariats stratégiques avec les prestataires de services de protection et d'urgence lorsqu'il y a lieu ;
- fournir des transferts monétaires et des coupons afin de permettre l'accès aux services de protection et d'urgence lorsque cela est nécessaire.

Il convient de noter que ni les équipes de genre en situation d'urgence ni les équipes de protection d'Oxfam ne travaillent sur la gestion des cas de violences basées sur le genre. Dans certains pays, lorsqu'aucun autre acteur ne le fait, Oxfam collabore avec des partenaires spécialisés dans la gestion des cas dans des domaines particuliers pour combler des lacunes au sein de l'intervention.

Le genre et la protection sont deux domaines de travail distincts mais qui se renforcent mutuellement.

L'Utilisation de l'approche de programmation sûre en protection

En plus du travail visant à atteindre des objectifs et des résultats spécifiques à la protection, de nombreuses organisations recherchent également « l'intégration de la protection ». Pour ce faire, elles s'attachent à :

- privilégier la sécurité et la dignité et éviter de nuire;
- promouvoir l'accès significatif à l'assistance et aux services;
- garantir la redevabilité ;
- renforcer la participation et l'autonomisation.

Ces objectifs sont importants pour fournir des interventions humanitaires efficaces et de qualité, mais ils ne sont pas propres au travail de protection. Toutes et tous les humanitaires, les organisations et les secteurs techniques doivent s'assurer de l'application de ces normes dans leur travail. Cette responsabilité ne peut reposer uniquement ou en premier lieu sur les équipes de protection.

Pour cette raison, Oxfam n'utilise pas le terme d'« intégration de la protection » pour décrire ses actions en faveur des objectifs de protection. Oxfam adopte en revanche l'approche de programmation sûre[7] pour l'ensemble du travail de développement, humanitaire et d'influence, qui est une approche large mais pratique. Elle demande la mise en place de mesures préventives afin de veiller à ce que les programmes humanitaires ne nuisent pas par inadvertance aux personnes comme aux principes, normes et valeurs qui étayent notre travail. Nous avons également toujours plus conscience de la nécessité de ne pas nuire à l'environnement.

La programmation sûre constitue une responsabilité collective impliquant l'ensemble du personnel d'Oxfam et tous les domaines techniques du travail réalisé dans le cadre des programmes. Le personnel encadrant et dirigeant a toutefois une responsabilité spécifique. Les équipes de protection sont responsables de veiller à ce que cette approche soit appliquée dans tous les aspects du travail de protection et que des mesures préventives sont prises pour garantir la sûreté et la redevabilité ; ne pas nuire ; respecter, inclure et favoriser la responsabilisation des personnes concernées par les programmes de protection d'Oxfam. La programmation sûre est l'un des quatre piliers de l'approche humanitaire d'Oxfam aux côtés de la mobilisation de la communauté, du leadership humanitaire local et de l'approche féministe.

La programmation sûre est l'un des quatre piliers de l'approche humanitaire d'Oxfam.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Groupe mondial de la protection. (2016). *Communication Package on Protection*. http://www.globalprotectioncluster.org/en/tools-and-guidance/protection-cluster-coordination-toolbox/communication-package-on-protection.html
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR). (2020). *Standards professionnels pour les activités de protection (troisième édition)*. https://shop.icrc.org/professional-standards-for-protection-work-pdf-fr.html
- *Le projet Sphère : charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes* https://www.pseau.org/outils/ouvrages/oxfam_charte_humanitaire_normes_minimales_fr.pdf
- H. Slim and A. Bonwick. (2005). *Protection: An ALNAP Guide for Humanitarian Agencies*. ALNAP. http://www.alnap.org/resource/5263
- Groupe mondial de la protection. *Protection Mainstreaming*. Directives et outils. http://www.globalprotectioncluster.org/en/areas-of-responsibility/protection-mainstreaming.html
- Oxfam. (2021). *Resource Pack on Community-Based Protection*. https://policy-practice.oxfam.org/series/resource-pack-on-community-based-protection/

NOTES

1 Politique du CPI sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire. Comité permanent interorganisations. 14 octobre 2016. https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_protection_policy_french_logo_final.pdf

2 M. Bowden V. Metcalfe-Hough. (2020). H*umanitarian diplomacy and protection advocacy in an age of caution*. ODI. https://cdn.odi.org/media/documents/Humanitarian_diplomacy_and_protection_advocacy_in_an_age_of_caution.pdf

3 G. Rosenthal. (2019). *A brief and independent inquiry into the involvement of the United Nations in Myanmar from 2010 to 2018*. UN. https://digitallibrary.un.org/record/3809543?ln=en

4 Pour certaines organisations, c'est également une approche intégrée ou transversale. Toutefois, Oxfam ne souscrit pas à l'intégration de la protection (voir le chapitre « L'Utilisation de l'approche de programmation sûre en protection » pour plus d'explications).

5 Pour découvrir des exemples du travail d'Oxfam sur la protection communautaire, voir : https://oxfamilibrary.openrepository.com/handle/10546/620504

6 Pour obtenir des informations sur les plans d'action de protection communautaire, voir : https://policy-practice.oxfam.org/resources/developing-a-community-protection-action-plan-tools-and-templates-621228/

7 Pour plus d'informations sur la programmation sûre, voir : https://oxfam.app.box.com/s/7tw1a68vo9mda35av4ohycy8wpp3lmkz

Photo de couverture : Des femmes déplacées internes, membres de comités de protection locaux, tiennent une réunion. Ces femmes fournissent des informations et des conseils sur la protection et l'accès aux services de protection à d'autres personnes déplacées dans des camps de déplacés en Somalie/Somaliland. Photo: Petterik Wiggers / Oxfam Novib

© Oxfam International juin 2022

Ce document fait partie d'une série de documents rédigés pour alimenter le débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Pour de plus amples informations sur les questions soulevées dans ce document, veuillez envoyer un courriel à Rachel Hastie, Protection Lead, Global Humanitarian Team: **rachel.hastie@oxfam.org**.

Cette publication est protégée par des droits d'auteur, mais le texte peut être utilisé gratuitement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche, à condition que la source soit citée dans son intégralité. Le détenteur des droits d'auteur demande que toute utilisation de ce type soit enregistrée auprès de lui à des fins d'évaluation d'impact. Pour toute copie dans d'autres circonstances, pour la réutilisation dans d'autres publications, pour la traduction ou l'adaptation, une autorisation doit être obtenue et des frais peuvent être facturés. Courrier électronique : **policyandpractice@oxfam.org.uk**.

Les informations contenues dans cette publication sont correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous
ISBN 978-1-78748-972-1 en juin 2022.
DOI: 10.21201/2022.9226
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley,
Oxford, OX4 2JY, UK.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale composée de 21 organisations qui, aux côtés de ses partenaires et alliés, vient en aide à des millions de personnes dans le monde. Ensemble, ils luttent contre les inégalités afin de mettre un terme à la pauvreté et à l'injustice, maintenant et sur le long terme, pour un avenir à égalité. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'une des organisations ou vous rendre sur **www.oxfam.org**.

OXFAM AFRIQUE DU SUD www.oxfam.org.za
OXFAM ALLEMAGNE www.oxfam.de
OXFAM AMÉRIQUE www.oxfamamerica.org
OXFAM AOTEAROA www.oxfam.org.nz
OXFAM AUSTRALIE www.oxfam.org.au
OXFAM-EN-BELGIQUE www.oxfamsol.be
OXFAM BRÉSIL www.oxfam.org.br
OXFAM CANADA www.oxfam.ca
OXFAM COLOMBIE lac.oxfam.org/countries/colombia
OXFAM FRANCE www.oxfamfrance.org
OXFAM GB www.oxfam.org.uk
OXFAM HONG KONG www.oxfam.org.hk
OXFAM IBIS (DANEMARK) www.oxfamibis.dk
OXFAM INDE www.oxfamindia.org
OXFAM INTERMÓN (ESPAGNE) www.oxfamintermon.org
OXFAM IRLANDE www.oxfamireland.org
OXFAM ITALIE www.oxfamitalia.org
OXFAM MEXIQUE www.oxfammexico.org
OXFAM NOVIB (PAYS-BAS) www.oxfamnovib.nl
OXFAM QUÉBEC www.oxfam.qc.ca
KEDV www.kedv.org.tr

OXFAM